Nations Unies S/2021/874

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 octobre 2021
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 octobre 2021, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence du Kenya, le Conseil de sécurité tiendra, le mercredi 20 octobre 2021, un débat au niveau ministériel sur la région des Grands Lacs, sur le thème suivant : « Appuyer l'attachement renouvelé des pays de la région des Grands Lacs à la recherche de solutions durables aux causes profondes et aux facteurs de conflit ».

Afin d'orienter le débat, le Kenya a préparé une note de cadrage à l'intention des membres souhaitant y participer (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Martin **Kimani**

21-14832 (F) 181021 181021

Merci de recycler

Annexe à la lettre datée du 13 octobre 2021 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage concernant le débat de haut niveau qui se tiendra le 20 octobre 2021 au Conseil de sécurité sur le thème « Appuyer l'attachement renouvelé des pays de la région des Grands Lacs à la recherche de solutions durables aux causes profondes et aux facteurs de conflit »

1. Le Kenya convoquera un débat ministériel de haut niveau au Conseil de sécurité sur la région des Grands Lacs, visant à encourager le Conseil à s'unir afin d'aider les gouvernements de la région à trouver des solutions permettant de remédier aux causes profondes et aux facteurs de conflit dans la région, en mettant l'accent sur les moyens de lutter contre l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles.

2. Les pays de la région des Grands Lacs continuent de pâtir de l'insécurité, malgré la poursuite de l'action de paix menée sur les plans national, régional et international. Ces dix dernières années, sept pays de la région connaissent des conflits armés de plus ou moins grande envergure et notamment des situations de conflit prolongé, comme dans l'est de la République démocratique du Congo et en République centrafricaine.

3. En 2005, durant une réunion de haut niveau sur la paix et la sécurité en Afrique, le Conseil de sécurité a souligné, dans sa résolution 1625 (2005), qu'il importait au plus point d'envisager une approche régionale de la prévention des conflits, en particulier des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de prendre des mesures contre l'exploitation illégale et le trafic de ressources naturelles qui contribuaient au déclenchement, à l'escalade ou à la poursuite des conflits.

4. Cherchant à « remédier aux causes profondes des conflits afin de mettre fin aux cycles récurrents de violence » dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs, 11 pays de la région et la communauté internationale se sont attachés de nouveau à consolider la paix et la sécurité et à promouvoir la coopération entre les pays de la région en signant, en 2013, l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Le Conseil a prié le Secrétaire général de lui faire rapport tous les six mois sur la mise en œuvre des engagements pris au titre de l'Accord-cadre.

5. Les pays de la région des Grands Lacs ont accompli des progrès ces dernières années. La passation du pouvoir qui s'est déroulée généralement de manière pacifique en République démocratique du Congo et au Burundi ainsi que la signature et l'application des accords de paix en République centrafricaine, au Soudan et au Soudan du Sud reflètent cette dynamique positive.

6. L'année 2021 a également connu des progrès constructifs sur le plan de la normalisation des relations bilatérales entre la République démocratique du Congo, le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, comme en témoigne la signature de divers mémorandums d'entente visant à trouver des solutions durables au problème des groupes armés, tout particulièrement dans l'est de la République démocratique du Congo. La récente création du Groupe de contact et de coordination constitue un progrès important sur le plan des mesures prises au niveau régional pour recenser et appliquer des solutions non militaires aux facteurs de conflits transfrontières, venant compléter le renforcement de l'action militaire menée par les pays de la région.

7. La Commission de consolidation de la paix s'est également employée à appuyer la coopération socioéconomique dans la région comme composante clef de la consolidation et de la pérennisation de la paix et de la promotion d'un développement durable. Son ferme attachement au financement du programme lié aux femmes et à la paix et à la sécurité et la participation positive des États Membres reflètent l'importance qu'accordent toutes les parties prenantes à la promotion d'une perspective plus large pour faire avancer la stabilité régionale.

8. Malgré ces efforts, des problèmes persistent. En particulier, les liens entre les ressources naturelles et les conflits continuent de constituer un problème majeur pour bon nombre de pays de la région des Grands Lacs. Dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 25 juin 2007 (S/PRST/2007/22), le Conseil de sécurité a noté que, dans certaines situations de conflit armé, l'exploitation, le trafic et le commerce illicite des ressources naturelles jouaient un rôle dans les zones où ils avaient contribué au déclenchement, à l'intensification ou à la poursuite du conflit.

9. Avec l'aide de l'ONU, la région continue de prendre des mesures pour prévenir l'exploitation illégale des ressources naturelles et pour en renforcer la gestion transparente et licite. À ce propos, tout en s'inspirant de l'Initiative régionale contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et en collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs a organisé un atelier de haut niveau sur les ressources naturelles, qui s'est tenu à Khartoum du 31 août au 2 septembre 2021, au cours duquel les parties prenantes ont décidé de renforcer l'appropriation au niveau national et d'accélérer le rythme de la mise en œuvre effective de l'Initiative régionale. Les participants ont également décidé de prioriser l'application d'une stratégie régionale sur l'orpaillage artisanal, au vu des liens qui existent avec le financement des groupes armés. Ils ont recommandé de renforcer la coopération pour lutter contre l'impunité des personnes portant la responsabilité de crimes liés aux ressources naturelles, notamment par l'entremise du Réseau de coopération judiciaire de la région des Grands Lacs, créé en 2016.

10. La gestion durable des ressources naturelles fait également partie des objectifs prioritaires du plan d'action triennal visant à mettre en place la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs (voir S/2020/1168), que l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs présentera au Conseil de sécurité durant le débat.

11. La question doit également être examinée plus avant pendant la dixième réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, qui doit se tenir à Kinshasa à une date à confirmer.

Objectifs

12. La réunion d'information de haut niveau sur la région des Grands Lacs donnera, au Conseil de sécurité et aux pays qui y participeront, l'occasion de renouveler leur attachement à l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et d'exprimer leur appui aux mesures prioritaires répertoriées dans la stratégie régionale de l'ONU et de son plan d'action, par :

a) la promotion d'une vision partagée de la paix et de la sécurité régionales et du développement socioéconomique ;

b) une volonté renouvelée de remédier aux facteurs de conflit et d'instabilité, en mettant l'accent sur l'exploitation des ressources naturelles à des fins productives ;

c) la promotion d'un contrôle et d'une gestion licites, transparents et efficaces des ressources naturelles afin de prévenir leur exploitation et leur commerce illicites ;

d) la détermination d'appuyer des programmes durables de désarmement, de démobilisation, de réintégration, et de réinstallation ou de rapatriement en République démocratique du Congo et dans la région ;

e) un attachement renouvelé de promouvoir le programme lié aux femmes et à la paix et à la sécurité dans la région et de favoriser la participation véritable des femmes à cet égard et de renforcer la résilience des femmes et des filles, face à l'impact économique de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ;

f) l'intention déclarée d'appuyer les mécanismes internationaux et régionaux existants, afin de renforcer les relations de bon voisinage, la coopération multisectorielle et la paix et le développement dans la région, tels que l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et ses organes directeurs et les mécanismes de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

Questions devant servir à orienter le débat

13. Les questions suivantes serviront à orienter le débat :

a) Comment les membres du Conseil de sécurité peuvent-ils, individuellement et collectivement, accompagner l'application des mesures répertoriées dans la stratégie régionale des Nations Unies et dans son plan d'action ?

b) Quelles mesures supplémentaires peuvent être prises par les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales dans les pays riches en ressources pour prévenir l'exploitation et le commerce illicites des ressources naturelles, telles que la désorganisation des réseaux criminels ?

c) Que peuvent faire les pays de la région et la communauté internationale pour renforcer la sécurité transfrontière et épauler la lutte contre la criminalité transfrontière et le terrorisme ?

d) Comment la région et la communauté internationale peuvent-elles garantir des moyens viables de garantir la coordination nationale et régionale durable à long terme des programmes de désarmement, de démobilisation, de réintégration, et de réinstallation ou de rapatriement ?

e) Comment la région et la communauté internationale peuvent-elles appuyer le renforcement des capacités d'institutions étatiques clefs, en particulier des structures douanières et de sécurité nationale, afin de garantir une surveillance et une gestion efficaces des ressources naturelles ?

f) Comment la région peut-elle accroître la participation des institutions financières internationales et du secteur privé au financement de projets et de programmes dans les secteurs d'extraction minière ?

g) Quel rôle les parties prenantes nationales, régionales et internationales peuvent-elles jouer dans la transformation de l'utilisation à des fins productives des ressources naturelles dans la région des Grands Lacs pour concourir directement au relèvement après les conflits, à un développement socioéconomique partagé et à la prospérité régionale ?

Modalités de la réunion

14. Le débat de haut niveau se tiendra au niveau ministériel, en présentiel, et sera présidé par la Ministre kényane des affaires étrangères, M^me^ Raychelle Omamo, le mercredi 20 octobre 2021 à 10 heures (heure d'été de New York).

Intervenants

- L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
- Le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, João Samuel Caholo
- La Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique
- Le (la) représentant(e) d'une organisation de la société civile (*à confirmer*)

Texte issu de la réunion

Déclaration présidentielle